

Objectif

Aider les jeunes Canadiens désireux d'améliorer la maîtrise de leur seconde langue officielle (français ou anglais) en leur permettant d'étudier à temps plein dans une université canadienne qui dispense son enseignement dans cette langue et à vivre dans un milieu où elle prédomine.

Nombre, valeur et durée des bourses d'études

- Jusqu'à un maximum de trois (3) bourses d'études au niveau du baccalauréat. Ces bourses ont une valeur de 7 000 \$ CA et sont valides pendant une année universitaire.

Les boursiers recevront également :

- Les frais de déplacement pour un voyage aller-retour par le moyen de transport le plus direct et le plus économique entre le lieu de résidence au Canada du boursier et l'université d'accueil. Voir les précisions ci-dessous à la section **Conditions / Restrictions**.
- Une lettre de félicitations signée par le ministre du Patrimoine canadien.

Admissibilité

Pour être admissible, le candidat qui a été parrainé doit, au moment de soumettre la demande :

- être inscrit à temps plein, en **deuxième** ou **troisième** année d'un programme menant à l'obtention d'un premier baccalauréat pendant l'année universitaire 2017-2018, et être toujours inscrits à ce programme pendant l'année scolaire 2018-2019, à temps plein. Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement québécois peuvent soumettre leur demande pendant la **première année** de leur programme de baccalauréat à temps plein.
- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.
- posséder une connaissance suffisante de leur seconde langue officielle pour être en mesure d'étudier dans cette langue.

Établissements admissibles:

- Toute université canadienne qui offre un enseignement dans la seconde langue officielle du candidat.

Domaine d'études/Exigences du programme

- Toutes les disciplines, à l'exception de la traduction.

Conditions / Restrictions

- Les cours doivent être suivis au sein d'une université canadienne. **Les programmes d'études qui sont offerts par l'université canadienne à l'étranger ne sont pas admissibles.**
- Plus de la moitié des cours auxquels le boursier est inscrit doivent se dérouler dans sa seconde langue officielle. Les cours bilingues seront considérés comme étant des cours dans la première langue officielle du boursier.
- **Candidats allophones dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français :** Pour être admissibles, vous devez poursuivre des études dans votre deuxième langue officielle du Canada. Par exemple, si votre langue maternelle est l'arabe, et que vous maîtrisez le français, vous devez effectuer vos études en anglais.
- Les candidats doivent eux-mêmes s'assurer de leur admission à l'université de leur choix.
- Les frais de déplacement pour un voyage aller-retour par le moyen de transport le plus direct et le plus économique seront remboursés aux conditions suivantes :
 - les déplacements doivent se faire au début et à la fin de l'année scolaire pour laquelle la bourse a été accordée ;
 - les frais de déplacement engagés au cours de l'année scolaire devront être payés par le boursier qui sera par la suite remboursé par Universités Canada ;
 - les demandes de remboursement des frais de déplacement doivent être soumises à Universités Canada dans les quatre (4) mois suivant le retour ;
 - Les déplacements doivent se faire au Canada.
- Le boursier ne peut simultanément être titulaire d'une autre bourse d'études majeure qui excède 6 000 \$ CA.
- Chaque établissement ne peut présenter **qu'une seule candidature** et le formulaire de demande doit être dûment approuvé par l'établissement.
- Chaque établissement établira ses propres politiques internes, dates limites internes et procédures visant la sélection du candidat.

Administrateur du programme de bourses d'études

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada administre le programme de bourses d'études au nom du gouvernement du Canada (ministère du Patrimoine canadien). Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Le gouvernement du Canada se réserve le droit de modifier ses modalités de parrainage du programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

Sélection des boursiers

La sélection des boursiers est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collègues canadiens choisis par Universités Canada. Le ministère du Patrimoine canadien n'a aucun droit de regard sur la sélection des boursiers au cours du processus d'attribution des bourses, mais il se réserve le droit d'approuver les candidats sélectionnés. La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

Critères d'évaluation :

- le rendement scolaire ;
- l'engagement du candidat dans la collectivité, son bénévolat et ses activités parascolaires ;
- la qualité et la pertinence des lettres de recommandation ;
- la motivation et la capacité d'adaptation ;
- la qualité du plan d'études.
- La préférence ira aux candidats qui souhaitent fréquenter un autre établissement d'enseignement situé dans un milieu où prédomine leur seconde langue officielle.

Tous les candidats recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection, dès disponibles.

Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en mai / juin. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre les documents suivants :

- la preuve d'inscription de l'établissement d'enseignement qu'ils fréquenteront ;
- la liste des cours auxquels ils sont inscrits, incluant la langue d'instruction.

Les boursiers sont responsables d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne.

Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Universités Canada de toutes les pièces justificatives requises.
- Universités Canada versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement.
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

Processus de demande

Demande papier :

1. Le formulaire de demande est disponible sur le site Web d'Universités Canada : <https://www.univcan.ca/fr/programmes-et-bourses-detudes/partenaires-en-bourses-detudes-canada/faites-une-demande-de-bourses-detudes/>
2. Le candidat doit remplir une version papier du formulaire de demande et fournir toutes les pièces justificatives au bureau de l'aide financière de l'établissement parrain.
3. Chaque établissement ne peut présenter **qu'une seule candidature** et le formulaire de demande doit être dûment approuvé par l'établissement.
4. Le formulaire de demande ainsi que toutes les pièces justificatives doivent être envoyés, par l'établissement parrain, à Universités Canada au plus tard par la date limite du **15 janvier 2018** le cachet de la poste faisant foi.
5. Toutes les pièces justificatives doivent être reçues avant le **29 janvier 2018** et peuvent être envoyées comme précisé dans la section Documents justificatifs.

6. Il est recommandé que l'établissement parrain fasse parvenir les demandes papier par courrier recommandé ou par messenger afin de pouvoir retracer l'envoi, au besoin. Universités Canada accusera réception par courriel de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées. Pour vérifier si toute la documentation a été reçue et acceptée, veuillez consulter <https://portal.scholarshippartners.ca> afin d'avoir accès à votre dossier. Pour accéder à votre compte, vous aurez besoin de vos informations de connexion, qui seront fournis dans le courriel de confirmation qu'Universités Canada vous fera parvenir.
7. Bien que les demandes papier soient acceptées, la gestion des comptes sera effectuée en ligne.

Documents justificatifs

Vous devrez joindre à cette demande les pièces justificatives décrites ci-dessous. Si des pièces justificatives requises ne sont pas reçues ni approuvées, votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Les documents justificatifs doivent être reçus par Universités Canada au plus tard le 29 janvier 2018.

Essai d'engagement communautaire, bénévolat et activités parascolaires

Veuillez rédiger un court texte portant sur votre engagement communautaire, votre bénévolat et vos activités parascolaires au cours des cinq dernières années.

Formulaire d'engagement communautaire, bénévolat et activités parascolaires

Veuillez remplir le formulaire d'engagement communautaire, bénévolat et activités parascolaires qui se retrouve dans le formulaire de demande.

Énoncé d'intérêt de recherche/projet d'études

Veuillez décrire le plan d'études envisagé. En utilisant la liste de cours offerts pendant l'année visée à l'établissement d'enseignement proposé, soumettre un plan d'études c'est-à-dire les cours envisagés pour l'année universitaire 2018-2019.

Lettre(s) de recommandation

Deux lettres de recommandation (pas plus de deux), doivent appuyer votre demande et elles doivent provenir de deux personnes différentes. La première lettre doit provenir d'un enseignant et la seconde d'une personne qui connaît votre engagement communautaire ou bénévole et/ou vos activités parascolaires. Toutes les lettres doivent être dactylographiées sur papier à en-tête et dûment signées. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant. Si possible, le répondant doit décrire dans sa lettre sa relation avec le candidat.

Pour vous aider à rédiger cette lettre, veuillez-vous référer aux directives pour les répondants à la page 10 du formulaire de demande.

Liste des cours

Veillez nous fournir la liste provenant de l'établissement d'enseignement de tous les cours auxquels vous êtes inscrit, si elle ne figure pas déjà dans le relevé de frais détaillé de l'établissement. Les documents doivent préciser le nom de l'étudiant, le numéro d'étudiant et le nom de l'établissement d'enseignement ou son logo. Les documents provenant du site Web de l'établissement d'enseignement (du bureau du registraire) ou de l'étudiant seront acceptés, pourvu que ces documents précisent l'adresse URL des pages Web d'où ils proviennent.

Relevé de notes

Veillez fournir un relevé de notes officiel de tous vos résultats universitaires (les étudiants québécois doivent aussi fournir un relevé de notes officiel de leurs études collégiales). Pour être acceptable, le relevé de notes doit être imprimé sur le papier officiel de l'établissement d'enseignement ET il doit porter la signature appropriée ou le sceau de l'établissement d'enseignement.

Preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent

Veillez fournir une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent.

Formulaire de candidature

Chaque université admissible ne peut soumettre qu'un seul candidat et la demande doit être dûment approuvée par la personne qui présente le candidat et par le directeur du bureau de bourses d'études ou du bureau de l'aide financière. Les personnes mentionnées ci-dessous peuvent agir à titre de responsables de la candidature : recteur de l'université ou directeur du collège, doyen de faculté, directeur de département ou son représentant. L'établissement qui soumet la demande doit inclure le formulaire de candidature dans le dossier de demande et faire parvenir le tout à Universités Canada au plus tard le **15 janvier 2018**.

Nous joindre

**Partenaires en bourses
d'études Canada.
Scholarship
Partners Canada.**

Partenaires en bourses d'études Canada

Réf : Programme de bourses du Fonds de dotation pour études dans la seconde langue officielle créé par le gouvernement du Canada à l'occasion du 25^e anniversaire de l'accession au Trône de la Reine Elizabeth II

350, rue Albert, bureau 1710

Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél.: (613) 563-1236

Sans-Frais: 1-844-567-1237

Télécopieur: (613) 563-9745

Courriel : bourses@univcan.ca

REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète.